

## Les droits d’auteur pour les logiciels et codes sources

Pour accéder à la ressource : [https://doranum.fr/aspects-juridiques-ethiques/les-droits-dauteur-pour-les-logiciels-et-codes-sources\\_10\\_13143\\_e2tj-m788/](https://doranum.fr/aspects-juridiques-ethiques/les-droits-dauteur-pour-les-logiciels-et-codes-sources_10_13143_e2tj-m788/)

Date de publication : 13/05/2024

### Sommaire

1.	Introduction .....	2
2.	Développement d’un logiciel .....	2
2.1	Travailler sur l’algorithme .....	2
2.2	Développer le code source .....	2
2.3	Partager le logiciel .....	3
2.4	Choisir une licence .....	3
3.	Droits d’auteur .....	3
4.	Licences .....	4
4.1	Les licences propriétaires/privatives .....	4
4.2	Les licences libres .....	4
5.	Conclusion .....	5
6.	Crédits et remerciements .....	5

## 1. Introduction

Au travers d'une fiction, découvrez comment deux chercheurs ont développé leur logiciel de recherche, défini leurs droits d'auteur et choisi la licence pour leur logiciel.

Dans le cadre de leurs travaux de recherche, Inès et Léo ont développé un logiciel de recherche qui leur a permis de faire une belle avancée dans leur thématique de recherche.

En effet, leurs travaux de recherche les ont conduits à trouver une solution à un problème épineux jusque-là non résolu !

Ils ont naturellement décidé de **partager** cette solution à l'ensemble de la **communauté scientifique**.

Pour cela, ils ont développé leur logiciel de recherche dans une **[forge](#)**.

**Voyons en détail** leur travail de développement.

## 2. Développement d'un logiciel

Pour le développement du logiciel, ils ont suivi plusieurs étapes :

### 2.1 Travailler sur l'algorithme

Ils ont d'abord décrit les différentes phases pour arriver à résoudre leur problème. Ils ont ainsi créé un **algorithme**.

### 2.2 Développer le code source

Ils ont ensuite mis en œuvre et formalisé l'algorithme dans un langage informatique en écrivant le **code source**.

"Le code source est l'élément de base de tout logiciel. Il s'agit du texte écrit dans des langages informatiques par un ou plusieurs auteurs humains. Il existe de nombreux langages qui correspondent à des besoins précis : C, Java, Python, R, Ocaml, Scilab, etc."

Source : [Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Passeport pour la science ouverte. Codes et logiciels. 2022](#)

## 2.3 Partager le logiciel

Pour partager leur logiciel de recherche, ils ont complété le dépôt du code source par une **documentation** et des **exemples d'utilisation**.

Un logiciel est souvent accompagné d'une documentation, également couverte par le droit d'auteur. Cette documentation peut être :

- interne au code, sous forme de commentaires ;
- externe au code, sous forme de manuels d'utilisation ou de maintenance.

Source : [Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Passeport pour la science ouverte. Codes et logiciels. 2022](#)

## 2.4 Choisir une licence

Mais laquelle ?

Avant de choisir une licence, Léo et Inès se demandent **quels sont leurs droits sur ce logiciel ?**

## 3. Droits d'auteur

Un logiciel est considéré comme une **œuvre de l'esprit**, protégé par le **droit d'auteur avec des règles spécifiques**.

Selon l'article L. 112-2 du Code de la propriété intellectuelle (CPI) : un logiciel est une œuvre de l'esprit protégée par le droit d'auteur. C'est l'ensemble des programmes, procédés et règles, et éventuellement de la documentation, relatifs au fonctionnement d'un ensemble de traitement de données. C'est donc un concept large, qui contient le code source, le code compilé et éventuellement la documentation.

Sources : [Légifrance. Code de la propriété intellectuelle. 11 mai 1994.](#)  
[BBF. Enrichissement du vocabulaire de l'informatique. Arrêté du 22 décembre 1981.](#)

En effet, les **droits patrimoniaux**, qui régissent les modalités d'exploitation, ne sont pas détenus par l'auteur mais **par l'institution** qui l'emploie.

Les **droits moraux** sont réduits au **droit de paternité** et restent attachés à l'auteur. Inès et Léo peuvent donc faire valoir leur droit de paternité **en fonction de leurs contributions** dans le développement du logiciel.

Ce qui suppose qu'ils **se mettent aussi d'accord sur la répartition de leurs apports**.

Comme Inès et Léo ont décidé de partager leur logiciel à l'ensemble de la communauté scientifique, **quelle licence peuvent-ils choisir ?**

Pour en savoir plus : [https://doranum.fr/wp-content/uploads/Diffusion\\_donnees/index.html#/lessons/Oc71RUnjgD\\_SPXc16-SPKclgg6thyGFw](https://doranum.fr/wp-content/uploads/Diffusion_donnees/index.html#/lessons/Oc71RUnjgD_SPXc16-SPKclgg6thyGFw)

## 4. Licences

Il existe deux catégories principales de licences :

### 4.1 Les licences propriétaires/privatives

L'auteur du logiciel se réserve certains droits sur celui-ci, et peut **restreindre son utilisation** à certains cas, ou **interdire de le copier**, ou **de le modifier**, ou **de redistribuer les modifications**.

### 4.2 Les licences libres

L'auteur du logiciel autorise l'**utilisation sans restriction**, la **copie**, la **modification** et la **redistribution** de celui-ci (les « 4 libertés »).

Parmi ces licences libres, il y a les licences permissives et les licences "copyleft".

- **Les licences libres permissives**

Le logiciel peut être redistribué uniquement sous forme de code binaire, au sein d'un ensemble soumis à la licence de son choix. Ex. : licence BSD.

- **Les licences libres « copyleft »**

**Licence avec copyleft faible** : Le logiciel peut être redistribué au sein d'un logiciel placé sous la licence de son choix, mais le code source du logiciel initial doit toujours être fourni avec. Ex. : licence publique générale limitée.

**Licence avec copyleft fort** : Les termes de la licence du logiciel s'imposent à tout logiciel qui sera redistribué en l'intégrant. Les autres logiciels intégrés doivent donc être sous une licence libre compatible avec celle du logiciel initial. Ex. : licence publique générale GNU.

Inès et Léo souhaitant **partager** leur logiciel et le rendre adaptable pour toute la communauté scientifique, ils ont donc choisi **une licence libre**.

Ensuite, ils ont déposé leur logiciel dans l'archive ouverte pour les codes source des logiciels, [Software Heritage](#).

## 5. Conclusion

Maintenant, leur logiciel de recherche est partageable puisqu'il comprend :

- un code source,
- une documentation,
- des exemples d'utilisation,
- et une licence libre.

Bravo Inès et Léo !

## 6. Crédits et remerciements

Louvet Violaine. Logiciels et codes sources : comprendre et accompagner. ANF DDOR. 4 juillet 2023.

[https://anf-so-2023.sciencesconf.org/data/pages/040723\\_1500\\_1530\\_ANFSO23\\_logiciels\\_et\\_codes\\_sources\\_Violaine\\_Louvet\\_1.pdf](https://anf-so-2023.sciencesconf.org/data/pages/040723_1500_1530_ANFSO23_logiciels_et_codes_sources_Violaine_Louvet_1.pdf)

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Passeport pour la science ouverte. Codes et logiciels. 2022.

[https://www.ouvrirlascience.fr/wp-content/uploads/2022/10/Passeport\\_Codes-et-logiciels\\_WEB.pdf](https://www.ouvrirlascience.fr/wp-content/uploads/2022/10/Passeport_Codes-et-logiciels_WEB.pdf)

Thinking Music (ISRC USUAN1600060) by Kevin MacLeod is licensed under CC BY 3.0.

<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=64731435>

Avec tous nos remerciements à François Pellegrini pour son aide précieuse.